

SAM GILL

Co-fondateur et président de Sylvera

Lucia Sinapi-Thomas, directrice exécutive de Capgemini Ventures

Le captage du carbone, la séquestration, vous êtes ce qu'on appelle des développeurs de la chaîne de valeur, alors passons maintenant à Sylvera qui est une société d'évaluation tierce. Sam Gill est cofondateur et directeur général de Sylvera. Annette Nazareth a souligné l'importance des principes pour asseoir les bases d'une qualification correcte des projets du point de vue de la délivrance des crédits carbone. Sam, comment définiriez-vous le rôle de Sylvera dans la chaîne de valeur ?

Sam Gill, co-fondateur et président de Sylvera

Je vous remercie. Sylvera est une entreprise qui fournit des données à l'ensemble du secteur privé, mais aussi au secteur public, dans le but de favoriser la transition. Les données de Sylvera montrent l'impact environnemental des différents investissements réalisés par les secteurs public et privé. Lorsque nous travaillons sur les marchés du carbone, notre objectif est de fournir aux acteurs des données montrant l'impact réel sur le climat de tout projet dans lequel ils investissent. Notre rôle consiste essentiellement à évaluer la qualité relative de chaque projet de compensation carbone, c'est-à-dire les projets individuels dans lesquels une entreprise ou un acteur du secteur public est susceptible d'investir. La différence entre notre travail et celui de l'ICVCM est que, comme l'a dit Annette, l'ICVCM cherche essentiellement à produire des normes établissant un seuil de qualité, et définit les CCP au niveau des programmes de crédits carbone et des méthodologies. Pour notre part, nous procédons à une évaluation au niveau du projet, en utilisant des piliers d'évaluation très similaires. Par exemple, nous évaluons les CCP liés à l'intégrité climatique, mais nous le faisons au niveau du projet.

Les trois principaux piliers de la qualité que nous examinons sont, premièrement, la performance carbone du projet. En d'autres termes, nous évaluons la comptabilité carbone produite par le projet lui-même. Par exemple, s'il s'agit d'un projet de captage direct de l'air, nous examinerons l'analyse du cycle de vie du projet, les effets de déplacement de la consommation d'énergie. Ou si, par exemple, nous examinons un projet de plantation forestière, nous utiliserons nos propres outils basés sur l'apprentissage automatique et les données satellitaires pour évaluer si les rapports produits par le projet sont exacts. Nous chercherons à déterminer si le projet a protégé la quantité d'arbres annoncée, quelle quantité de carbone est stockée dans ces arbres et quelle quantité est stockée dans le sol qui les entoure. Nous utilisons essentiellement une pile technologique indépendante pour vérifier les revendications du projet.

Deuxièmement, nous examinons l'additionnalité du projet, c'est-à-dire le contrefactuel du projet. Nous vérifions, là encore au niveau du projet, si la méthodologie a été évaluée et appliquée de manière appropriée ou si un risque d'allocation excessive de crédits carbone a été introduit.

Troisièmement, nous examinons la durabilité du projet. Nous utilisons principalement une pile technologique pour évaluer de manière indépendante les revendications au niveau du projet et déterminer ainsi la qualité de chaque projet individuel avec un degré élevé de précision. Il s'agit d'une approche très complémentaire des évaluations au niveau de la méthodologie mises en œuvre par l'ICVCM.

Lucia Sinapi-Thomas

C'est formidable, et vous répondez sans aucun doute à la demande des entreprises en matière de qualité des projets. Annette nous a parlé du travail accompli par l'ICVCM. Sam, vous êtes positionné différemment sur la chaîne de valeur, alors quels sont, selon vous, les facteurs clés pour dynamiser le marché volontaire du carbone ?

Sam Gill

C'est une question très intéressante et, à bien des égards, c'est la question à un million de dollars ! Je passe beaucoup de temps avec des dirigeants d'entreprises du secteur privé, mais aussi avec des décideurs politiques du monde entier qui se débattent avec cette question. Je pense qu'Annette a bien fait de scinder le problème en deux parties : le problème de la qualité côté offre et le problème de l'intégrité côté demande. Côté offre, je pense que nous sommes sur le point de parvenir à une réponse. En effet, les approches basées sur les données appliquées par Sylvera et d'autres nous permettent d'évaluer la qualité d'un projet individuel avec un degré élevé de granularité. Nous renforçons également de plus en plus les méthodologies utilisées pour produire ces crédits, mais je pense que le monde doit se mettre d'accord sur le paradigme vers lequel nous voulons tendre. Il nous sera impossible d'être sûrs à 100 % de la comptabilité de ces projets et nous devons également parvenir à un paradigme clair autour des exigences de permanence ou de durabilité que nous allons imposer aux marchés. Par exemple, si nous étions tous d'accord sur le fait qu'un crédit carbone doit stocker du carbone pendant 100 ans, par exemple, pour être acceptable, cela permettrait au marché de commencer à concevoir des approches d'empilement (*stacking*) horizontal ou vertical pour pouvoir utiliser différents types de carbones dans les portefeuilles. Cela nous permettrait de commencer à réglementer et normaliser le marché, mais pour l'heure, il n'y a pas de consensus clair sur le paradigme de la qualité vers lequel il est souhaitable de tendre. Or, je pense que nous avons besoin d'un consensus clair.

Annette a évoqué le travail de la VCMI, qui est l'organisme chargé de l'intégrité côté demande, mais là encore, ce qu'il faut, c'est un consensus beaucoup plus large sur ce que nous devons demander aux entreprises de faire en termes de compensation. Cela signifie que lorsqu'elles ne sont pas en mesure de réduire leurs émissions à zéro, objectif que nous leur demandons d'atteindre, il convient de se mettre d'accord sur ce à quoi elles peuvent prétendre si elles compensent leurs émissions avec des crédits carbone et quels avantages elles recevront réellement pour cela. Vont-elles bénéficier d'allègements fiscaux, d'un traitement préférentiel sur les marchés des capitaux, vont-elles être récompensées d'une manière ou d'une autre car le secteur privé ne peut pas fonctionner comme une œuvre caritative. Je pense que ces consensus sur le paradigme de l'intégrité côté offre et côté demande sont absolument nécessaires pour permettre au marché d'aller de l'avant et de passer à l'échelle supérieure.

Lucia Sinapi-Thomas

Il s'agit clairement d'une dynamique de marché typique entre l'offre et la demande, et je vous remercie pour cet éclairage, Sam.